

QUARANTE-NEUVIÈME LEÇON

Programmes et horaires

I. Les programmes. Les programmes sont définis par un arrêté et présenté par les livres de chaque cours. « Etablis en fonction des possibilités moyennes de chaque âge, ils permettent d'éviter, en précisant les cadres généraux du travail scolaire, de graves erreurs d'adaptation. »

Vous devez suivre les programmes mois par mois, sans prendre de retard ni d'avance.

Il ne faut pas dépasser les programmes, ne pas chercher à enseigner ce qui ne s'y trouve pas. C'est généralement le défaut des jeunes maîtres. Ces programmes ont été établis par des hommes expérimentés et compétents, vous pouvez leur faire confiance.

Les programmes, s'ils sont bien faits, tiennent compte du milieu, terrien ou maritime, des cultures et des industries propres au pays.

Au cours moyen, vous serez amené à enseigner des choses que vos élèves ignorent totalement, qu'ils n'ont jamais vues et ne verront sans doute jamais. Cela est nécessaire. Il faut, dans un cours moyen, dépasser l'horizon du village. Toutefois, le fond de votre enseignement doit être toujours la région et le pays où vivent vos élèves.

II. Les répartitions mensuelles. C'est une obligation pour le maître que d'afficher dans sa classe les répartitions mensuelles pour chacune des matières enseignées.

Elles sont indispensables si l'on veut voir dans l'année tout le programme prévu et ne pas avancer à l'aveuglette. Chaque mois sera divisé en quatre semaines d'étude, les quelques jours restants seront employés à la révision. Sur la répartition mensuelle, chaque matière occupera une colonne.

Ce travail assez long et qui demande réflexion doit se faire en dehors des heures de classe. En effet, une répartition sérieuse ne consiste pas à copier la table des matières des manuels en usage à l'école. Pour un maître consciencieux, une adaptation du livre est nécessaire. Il suffit d'un peu d'expérience pour se rendre